



## Association pour la Protection des Sites de la Couarde

Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime sous le n° W173000779  
Reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Environnement  
au titre de l'art L 141-1 du Code de l'environnement

La Couarde sur Mer, le 9 septembre 2021

Monsieur Jean-Claude Sedillot  
Président du Conseil syndical  
Résidence du Mail Plage  
37 avenue du Mail  
17670 La Couarde sur Mer

Référence : Assemblée générale de la Résidence du Mail Plage du 25.09.2021

Monsieur le Président,

Notre association APSC a été alertée par un grand nombre de nos membres que lors de la prochaine AG de la résidence du mail du 25 septembre prévoit de prendre une décision sur le projet d'abattage du pin qui se trouve devant la résidence. Cette discussion porte sur la résolution N° 15.

Pour votre information, nous vous joignons copie du courrier adressé au Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré demandant de surseoir toute décision quant à l'avenir de ce pin. En effet, il nous semble prématuré de prendre quelque décision que ce soit alors que le projet du réaménagement du parvis n'a pas encore été initié.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir proposer aux co-propriétaires de surseoir cette décision n° 15, jugée prématurée.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sincères salutations.

Eric Revel,  
Président

Copie jointe : lettre à Mr Quillet du 8.09.2021